



MINISTÈRE DES
TRANSPORTS

La ROUTE POLYNÉSIENNE

Te PURŪMU I PORĪNĒTIO



édito



Le Pays investit dans la construction d'un bâtiment pour la direction des transports terrestres, participant ainsi à la relance économique. Ce bâtiment va bientôt sortir de terre au rond-point du Taaone qui logera, dès 2012 tous les services de la direction des transports terrestres, aujourd'hui répartie entre cinq sites, ce qui est source de confusion pour les usagers.

Un investissement nécessaire pour un service toujours plus proche de la population.

Par ailleurs, le code de la route est en cours de réforme qui va notamment concerner les normes techniques des véhicules. Ces travaux se poursuivront jusqu'en 2012, le temps pour les entreprises de construire les nouveaux locaux qui seront plus adaptés aux besoins de ce service.

Tē amo nei te Hau Fenua i te ha'amau'ara'a nō te patura'a i te tahi fare tahua nō te Pū Fa'atere a te Utara'a nā te Fenua, e tauturu ato'a te reira i te ha'amāhie-fa'ahou-ra'a i te fa'arava'ira'a faufa'a. E ha'amatahia te patura'a o taua fare tahua ra i te purūmu fa'a'ohu o Taaone, e, i te matahiti 2012, i reira ia te mau piha tōro'a ato'a a te Pū Fa'atere a te Utara'a nā te Fenua e pārahi ai. I teie mahana, te vai nei rātou i te mau vāhi ta'a 'ē e 5 o te ha'afifi nei i te nuna'a.

E 'ohipa faufa'a roa te reira nō te hō'ē ravera'a 'ohipa piri a'e i te nuna'a. I taua taima ato'a ho'i, te tauhia nei te ture fa'ahorora'a pere'o'o, te tuha'a ihoā ra o te mau fa'ahēpora'a mata'i o te mau pere'o'o. E ravehia teie nei mau taurā'a e tae roa atu i te matahiti 2012, e taima ia nō te mau taiete nō te patu i te tahi mau vāhi ravera'a 'ohipa i reira e tu'uhia ai te mau mauhi'a māta'i e tano.

Louis FREBAULT

MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS ET DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Un bâtiment destiné aux transports terrestres en 2012.

La direction des transports terrestres (DTT) actuellement dispersée sur cinq sites différents, cherche, depuis plusieurs années, à se reloger dans un seul et même bâtiment, afin d'améliorer les conditions d'accueil des quelques 500 usagers qu'elle reçoit quotidiennement.

Ce projet vise à améliorer les conditions de travail de ses 70 agents, nécessaires pour assurer les nouvelles missions qui lui ont été confiées en février 2008, notamment celle de la sécurité routière. (suite page 2)



LES TRANSPORTS TERRESTRES EN CHIFFRES

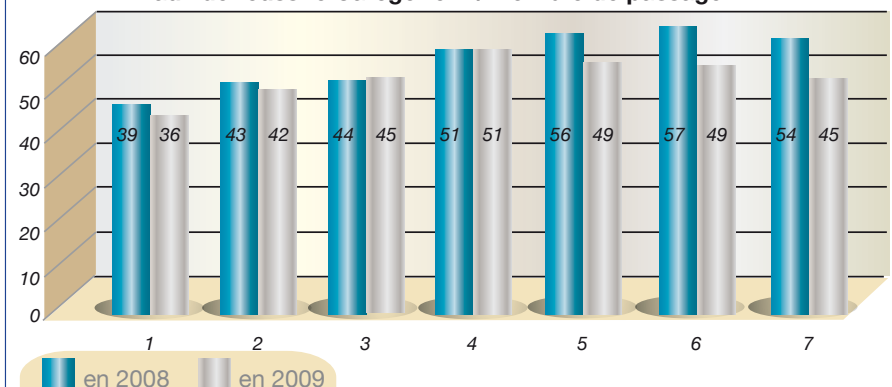
Taux de réussite au permis de conduire en 2009

NB. D'ÉPREUVES	CATÉGORIES	TAUX DE RÉUSSITE
5.600	Epreuves théoriques générales (« code »)	65 %
780	E. pratiques - Deux roues motorisés (Permis A)	76 %
590	E. pratiques - Véhicules lourds (Permis C)	62 %
6.700	E. pratiques - Véhicules légers (Permis B)	40 %

(Voir schéma ci-dessous)

TOTAL = 13 670 épreuves pour 2009

Taux de réussite Catégorie B / Nombre de passage



(suite de la page 1)

Nouveau bâtiment pour la DTT

En septembre 2008, l'Établissement d'Aménagement et de Développement (EAD) s'est ainsi vu confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet.

Le lauréat du concours d'architecture lancé en février 2009 est le cabinet JEAN CHICOU. Il assurera la maîtrise d'œuvre de cette réalisation.

Outre les locaux administratifs, le bâtiment qui se situera à Pirae comprendra également des locaux techniques dont un centre d'éducation à la sécurité routière et des hangars techniques.

Les travaux de construction devraient démarrer fin 2010 pour une livraison du bâtiment en 2012.

De par le nombre important d'emplois que générera ce chantier, ce projet revêt un caractère prioritaire dans le cadre de la relance que le Pays souhaite impulser dans le secteur du BTP et dans l'économie polynésienne.



Examens professionnels pour les chauffeurs de transport en commun et de transport touristique

De 2005 à avril 2009, 194 candidats se sont donc inscrits aux examens du certificat de capacité. 164 ont été admis définitivement et sont détenteurs de la carte professionnelle aux îles du Vent.

Récapitulatif des examens précédents

Session de :

juillet 2005	38 candidats inscrits pour 36 candidats admis
février 2006	30 candidats inscrits pour 26 candidats admis
octobre 2006	48 candidats inscrits pour 33 candidats admis
avril 2007	19 candidats inscrits pour 16 candidats admis
avril 2009	59 candidats inscrits pour 53 candidats admis



Le jury d'examen : De gauche à droite :
 Sandrine LIAO (service du tourisme),
 Lisette LO SAM KIEOU (Direction de l'enseignement primaire),
 Jean-Paul URIMA (DTT),
 Régina SUENKO (service de la traduction et de l'interprétiariat)

Session du 22 décembre 2009

Concernant la 2ème session de 2009, 125 candidats ont été admis à se présenter aux épreuves écrites, 16 d'entre eux étaient absents :

- 3 en mention générale ;
- 7 en mention touristique (île de Tahiti) ;
- 6 en mention touristique (île de Moorea).

Parmi les 109 candidats ayant subi les épreuves écrites, 103 ont été déclarés admissibles à l'épreuve orale.

Au final, 101 candidats (34 en mention générale et 67 en mention touristique) ont été admis définitivement et seront détenteurs de la carte professionnelle.

Formation des animateurs en Sécurité routière

Pour assurer la continuité de ses actions de sensibilisation auprès des élèves des écoles primaires, la DTT a fait appel à de nouveaux prestataires. En effet, cinq animateurs de quartier, nouvellement diplômés (promotion de novembre 2009) par le service de la jeunesse et des sports ont rejoint l'équipe des prestataires de la direction des transports terrestres.

Pour harmoniser leurs interventions, la DTT leur a dispensé une session de formation sur la sécurité routière, plus précisément sur le vélo et les deux roues à moteur. Cette session a été complétée par une séance sur le code de la route qui régit les règles de conduite de tout véhicule sur les voies publiques.



La théorie suivie de la pratique

LES NOUVEAUX NUMÉROS D'IMMATRICULATION

- 201.000 P le 19 août 2009
- 202000 P le 5 octobre 2009
- 203000 P le 4 décembre 2009
- 204.000 P le 8 février 2010
- 8000 ZA le 1^{er} mars 2010

IMMATRICULATIONS ET CONTRÔLES TECHNIQUES, LES MOTS CLÉS DE LA SECTION DES VÉHICULES DE LA DTT.

Antonio Lichon, responsable de cette section nous parle des activités de son équipe.

1 - Quel est le rôle de la section des véhicules au sein de la direction des transports terrestres ?

La section des véhicules est une unité déconcentrée de la direction des transports terrestres sur l'archipel des îles du Vent.

Elle gère les contrôles techniques et les immatriculations (cartes grises) des véhicules terrestres. Elle participe à toutes études techniques, économiques, réglementaires et administratives relatives à son secteur. Elle a également un rôle d'assistance et de conseil pour les correspondants des îles et les professionnels du secteur de l'automobile (les concessionnaires, les entreprises de transports etc...). A ce titre, elle se compose de la cellule des cartes grises, de la cellule des contrôles techniques et d'un secrétariat. Une cellule des immatriculations personnalisées sera mise en place dans un futur proche.



De gauche à droite - 1^{er} rang :
Corina Tokoragi, Lydie Carlson, Cécile Mercier, Tearai Saridja.
2^{ème} rang :
James Nicol, Estelle Apuarii, Aloma Mana, Mona Tai.
3^{ème} rang :
Sébastien Martin-Rogado, Antonio Lichon, Auguste Tutairi.

2 - En quoi consistent vos fonctions ?

Je suis responsable de la section des véhicules depuis 1999 et je suis assisté d'une secrétaire et de deux chefs de cellule.

Mes fonctions consistent à gérer les activités des deux cellules

(cartes grises et contrôles techniques), tout en assurant le suivi des objectifs fixés par la direction. J'ai également un rôle de formateur pour les agents de ma section ainsi que des correspondants des îles. Je participe de ce fait à la réforme du code de la route pour la partie relative aux normes techniques des véhicules.

3 - Cette réforme du code de la route concernant les véhicules va-t-elle modifier le fonctionnement de votre section ?

Le fonctionnement de la section des véhicules sera partiellement modifié avec la réforme du code de la route. Les modifications concernent principalement les procédures administratives qui seront d'autant plus allégées.

Cette réforme permettra d'actualiser les normes locales datant pour l'essentiel de 1985. De plus, elles seront harmonisées avec les normes internationales. Toutefois, cette réforme est menée en concertation avec les professionnels du secteur au travers de nombreuses réunions de travail.

AGENDA DE MAI À SEPTEMBRE 2010

Examens du permis de conduire à Raiatea

(à la subdivision de l'équipement d'Uturoa)

Mercredi, jeudi et vendredi

5, 6 et mai 2010

2, 3 et 4 juin 2010

7, 8 et 9 juillet 2010

4, 5 et 6 août 2010

8, 9 et 10 septembre 2010

Contrôle technique à Taravao

(à partir de 8h00 à la subdivision de l'équipement de Taravao)

Les jeudis :

6 et 20 mai 2010

3 et 17 juin 2010

8 et 22 juillet 2010

5 et 19 août 2010

TRANSPORT EN COMMUN SUR MOOREA

Soucieux d'offrir à la population et aux visiteurs de Moorea un service de transport en commun de qualité, la commune de Moorea-Maiao projette de mettre en place une délégation de service public (DSP) pour les transports réguliers et scolaires.

C'est dans ce cadre qu'une réunion de travail s'est tenue le jeudi 21 janvier 2010 dans les locaux de la mairie annexe de Teavaro, avec les représentants des ministères de l'éducation et des transports terrestres.

La direction des transports terrestres apportera ainsi son concours technique à ce projet par des études préalables pour déterminer les besoins en lignes régulières et scolaires ainsi que le nombre d'abris bus nécessaires sur l'île de Moorea, avec la constitution et le suivi du dossier d'appel d'offres qui en découlera.



Port de Vaiare, passage obligé des bus

Erratum : dans la route polynésienne n° 10, remplacer « C5 (délit) – Sanction pénale » par « C5 – 179.100 F CFP (amende prononcée par le Tribunal) »